

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Pour un renouveau sportif et populaire du Stade de la Pontaise, toutes et tous à l'eau !

Initiant-e(-s) : Virginie Cavalli

Le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier la reconversion partielle ou totale du Stade olympique de la Pontaise en bains publics. Il vise à explorer son potentiel comme infrastructure aquatique de proximité, sportive et populaire, intégrée dans un espace largement végétalisé et arboré, au service de la population du nord de Lausanne.

Dans un contexte de croissance démographique rapide et de réchauffement climatique marqué par des épisodes de canicule de plus en plus fréquents, l'accès à des points d'eau publics devient un enjeu majeur de santé publique, de justice sociale et de qualité de vie. La création de Bains de la Pontaise permettrait de répondre concrètement à ces défis tout en redonnant une vocation collective forte à un site emblématique du patrimoine sportif lausannois. Le recours à des bassins dont l'eau serait traitée de manière naturelle et un environnement arboré au sein de l'enceinte du Stade s'inscriraient pleinement dans cette démarche écologique et durable.

Le dossier des stades lausannois constitue depuis de nombreuses années une épine dans le pied de la Municipalité. La tentative, au printemps 2025, de soumettre au Conseil communal un préavis visant la construction d'un nouveau stade à Pierre-de-Coubertin pour un montant d'environ 70 millions de francs, sans plan arrêté concernant l'avenir du Stade de la Pontaise, a mis en évidence l'absence d'une vision claire pour l'avenir de ce site et a entraîné son retrait.

Parallèlement, le quartier des Plaines-du-Loup connaît une transformation profonde. Des milliers de nouvelles habitantes et nouveaux habitants s'y installent ou s'y installeront prochainement. Or, ce secteur de la ville est aujourd'hui pauvre en termes d'infrastructures aquatiques publiques de proximité.

L'accès au lac Léman, souvent présenté comme alternative naturelle, reste pour une grande partie de la population du nord de Lausanne difficile, chronophage et peu adapté aux usages quotidiens, en particulier pour les familles, les personnes âgées ou à mobilité réduite. En période estivale, les rives du lac sont par ailleurs largement saturées.

Dans un contexte de dérèglement climatique, où les vagues de chaleur se multiplient, l'absence de lieux de rafraîchissement publics pose un problème croissant. Les bains publics constituent non seulement des infrastructures sportives et de loisirs, mais également des outils reconnus de lutte contre les îlots de chaleur urbains. Lorsqu'ils sont intégrés dans un environnement fortement végétalisé et conçus avec des systèmes de filtration naturelle de l'eau, ils contribuent aussi à améliorer la qualité paysagère, environnementale et climatique des quartiers.

Le site de la Pontaise présente, à cet égard, des atouts majeurs : surfaces importantes, vocation sportive historique et potentiel de reconversion sans artificialisation supplémentaire des sols.

Conseil communal de Lausanne

Un tel projet s'inscrirait pleinement dans les objectifs de développement durable de la Ville de Lausanne, en favorisant l'accessibilité à une activité physique de proximité et la résilience climatique tout en offrant une réponse concrète et populaire aux besoins d'un quartier en pleine mutation.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. Étudier la faisabilité de la reconversion partielle ou totale du Stade olympique de la Pontaise en bains publics, dénommés « Bains de la Pontaise », intégrant des bassins à traitement naturel et une forte végétalisation du site.
 2. Évaluer les besoins actuels et futurs en infrastructures aquatiques dans le secteur du Nord de Lausanne, en particulier de la Blécherette et des Plaines-du-Loup, en lien avec l'évolution démographique.
 3. Analyser les bénéfices sociaux, sanitaires, environnementaux et climatiques d'un tel équipement, notamment en matière de lutte contre les îlots de chaleur, de biodiversité urbaine et d'accès équitable à des activités de sport et de loisirs.
 4. Présenter différents scénarios d'aménagement et de financement garantissant un accès populaire et financièrement abordable.
 5. Associer la population, les associations et les acteurs locaux à la réflexion et à l'élaboration du projet.
-

Lausanne, le 19 février 2026
CAVALLI

Mme Virginie

Signataire(s) :

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.